

Image not found or type unknown



Rappel à la loi juge ou policiers ?

Par **Bachert75**, le **02/12/2015** à **07:48**

Un rappel à la loi pour conduite au seuil de 0,1ng/ l peut il etre fait simplement par le commissariat lors d une convocation pour informer du taux de Thc trouvé ou obligatoirement un rappel à la loi se fait il devant un juge de tribunal de proximité ou un procureur ? Merci